

AFRICAN CENTRE OF METEOROLOGICAL APPLICATIONS FOR DEVELOPMENT

Institution Africaine parrainée par la CEA et l'OMM

African Institution under the aegis of UNECA and WMO

DECISION N°OO / /ACMAD/DG/SAWIDRA

Portant création et mise en place du comité d'évaluation des offres pour l'acquisition des antennes RARS du projet SAWIDRA

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu les Statuts de l'ACMAD;
- Vu la Résolution du Conseil d'Administration tenu à Addis Ababa du 30 octobre 2018;
- Vu la Décision N° 013/ACMAD/PCA, du 24 décembre 2018, portant nomination de Dr André KAMGA FOAMOUHOUE au poste de Directeur Général de l'ACMAD;
- Vu la décision N° 03/PCA/ACMAD/2012, portant création, composition, attributions et fonctionnement du Comité d'acquisition des biens et services de l'ACMAD;
- Vu la lettre d'accord du 24 février 2017 signé entre la Banque Africaine de Développement et l'ACMAD;
- Vu le document, Mémorandum du projet SAWIDRA Continental;
- Vu la spécifié de l'acquisition,

DECIDE

ARTICLE 1: Il est créé au sein de l'ACMAD un Comité d'évaluation des offres dans le cadre de l'acquisition des antennes RARS du projet SAWIDRA.

ARTICLE 2: Le Comité d'évaluation est composé des membres ci-dessous mentionnés ;

N°	NOM	Organisation	POSITION
1-	Mr. Léon Guy Razafindrakoto	ACMAD	Président
2-	Mr. Ali Abani Ahmed	ACMAD	Evaluateur
3-	Mr. John Aseyo	ICPAC	Evaluateur
4-	Mr. Ulrich Mpiga Assele V.	AGEOS	Evaluateur
5-	Mr. Yunus Bhayat	SANSA	Evaluateur
6-	Mr. Carlos Cabanas Parada	EUMETSAT	Observateur
7-	Mr. Emilio Barisano	EUMETSAT	Observateur
8-	Mr. Boukari Wassalke Sofiani	ACMAD	Rapporteur
9-	Mme Nafissa Moussa Souleymane Tijani	ACMAD	Assistante

ARTICLE 3: Cette décision concerne uniquement l'évaluation relative à l' « Acquisition pour conception, fourniture, installation et maintenance du sous-segment PDAP (Payload Data Acquisition and Processing) du segment Antennes RARS ».

ARTICLE 4 : Le Comité effectue ses évaluations conformément aux normes de la Banque Africaine de Développement pour les acquisitions de biens et travaux.

ARTICLE 5 : Le Président du Comité d'évaluation est chargé de l'application des dispositions de la présente décision.

Fait à Niamey, le 22 janvier 2019

Le Directeur Général,

Dr André KAMGA FOAMOUHOUE